

PLF 2021 : « des opportunités, des interrogations et des demandes » pour les universités, selon la CPU

Paris - Publié le mardi 20 octobre 2020 à 16 h 08 - Actualité n° 196718

La CPU salue le fait que le budget 2021 de l'Esri « est indéniablement un budget en hausse, avec notamment le financement de mesures attendues. C'est le cas dans le domaine de la formation pour la mise en œuvre de la loi "orientation et réussite des étudiants" et pour la réforme des études de santé », déclare-t-elle, le 20/10/2020.

Elle relève aussi que le budget 2021 constitue « la première marche » du projet de loi de programmation de la recherche. Une marche qui bénéficiera aux personnels, via le protocole d'accord majoritaire signé le 12/10/2020 avec les organisations représentatives qui « va permettre une revalorisation indemnitaire et des recrutements à un meilleur niveau de rémunération ». Quant aux établissements, « ils seront dotés de 30 M€ supplémentaires pour financer leur politique de recherche ».

Cependant, la CPU « alerte sur le choix de concentrer l'essentiel de l'augmentation du budget de la recherche sur l'ANR et ses appels à projets, aux effets étalés dans le temps, qui risque de ralentir la visibilité des effets de la loi.

Le besoin urgent de moyens pérennes pour faire fonctionner les laboratoires de recherche est une demande forte des présidents d'université. »

Elle appelle aussi au « financement intégral du GVT, qui n'est toujours pas garanti » : un impact estimé à 50 M€ annuels pour les universités. « Autant de moyens qu'il faudra dégager pour les établissements, aux dépens de la vie étudiante, de la formation et de la recherche », dit la CPU.

La conférence réitère ainsi « son alerte sur les trajectoires budgétaires et réaffirme la nécessité et l'urgence d'une loi de programmation de l'enseignement supérieur ».

Plan de relance et gestion de la crise

Pour ce qui est du plan de relance, inscrit au PLF 2021, « qui prévoit des financements supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche », la CPU « salue l'engagement pour la rénovation des bâtiments universitaires. Il s'agit d'une première étape pour la transition énergétique de nos bâtiments, dont l'estimation globale est de 10 Md€ ».

Elle estime en revanche « très difficile de savoir aujourd'hui ce qui est susceptible de bénéficier aux universités :

- Les universités ont besoin de clarifications quant aux annonces de créations et de financement de places supplémentaires dans l'enseignement supérieur. Cette année sera marquée par une augmentation forte du nombre d'étudiants inscrits avec près de 100 % de réussite au baccalauréat.
- L'université, devant la montée de la précarité chez les étudiants qui peinent à trouver emplois et stages dans cette période de crise, peut justement être un lieu d'emploi et de stages : il faut par conséquent davantage de moyens en faveur de l'emploi étudiant. »

Enfin, concernant la crise actuelle, la conférence note que « persistent des interrogations fortes sur des prises en charges auxquelles l'État s'est fermement engagé, dès le mois de juillet devant la représentation nationale : surcoûts liés à la crise de la Covid-19, financement des contrats doctoraux.

Pour l'heure, les universités attendent une réponse précise sur ces sujets. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »